

## Examen de conducteur de TAXI et de VTC Résultats Admission du 4 février 2022 Département de l'AVEYRON

L'autorité administrative compétente pour délivrer la carte professionnelle est le préfet du département. Pour les candidats admis taxi, c'est la préfecture du département dans lequel ils souhaitent exercer qui est compétente. Pour les candidats admis VTC, c'est la préfecture de leur domicile.

LES CANDIDATS NON ADMIS à l'examen gardent le bénéfice de l'admissibilité et peuvent se présenter 3 fois à l'épreuve d'admission sur une période d'un an. Ils doivent s'inscrire sur la plateforme numérique [www.examentaxivtc.fr](http://www.examentaxivtc.fr) pour se représenter à l'examen.

### LISTE DES CANDIDATS ADMIS – ADMISSION EXAMEN du 4 février 2022

N° de dossier	NOM - Prénom(s)	Type (Taxi ou VTC)
195320	RIVIERE NOELIE	Taxi

	Statistiques relatives à l'examen d'admission	
	1 candidat inscrit	
	1 candidat présent	
	1 candidat admis : 100 % de réussite	
	Note moyenne à l'épreuve d'admission: 12	